

MARCHE DE FOURNITURES & PRESTATIONS DE SERVICES



Avenue des Minimes – B.P. 3020 – 17030 La Rochelle cedex 1

LOCATION D'UN VÉHICULE AVEC ENTRETIEN

MARCHE N° MAPA 2018-01
MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE
ARTICLE 27 DU DÉCRET 2016-360 DU 25 MARS 2016

ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : LES PARTIES AU CONTRAT

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Lycée Hôtelier du Parc de la Francophonie
Avenue des Minimés
B.P 3020
17030 LA ROCHELLE Cedex 1
Téléphone : 05.46.44.20.60
Télécopie : 05.46.44.95.43

PERSONNE REPRÉSENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Le Proviseur du Lycée Hôtelier de La Rochelle

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS :

Agent comptable du Lycée Hôtelier de La Rochelle

Compte budgétaire :
Section de fonctionnement
Imputation 6135

Mois d'établissement des pris (Mo) : mois de la date limite de remise des offres.

Code CPV : 34100000-8

Identification et engagement du candidat (Indiquer nom, prénom, qualité du signataire, adresse, tél, fax, courriel)

Agissant pour le compte de (raison sociale, SIREN, SIRET)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Ci-après désigné le « Titulaire ».

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent marché a pour objet la **location avec contrat d'entretien** sur une durée de 36 mois d'un véhicule de tourisme neuf type Berline M1, DCI, (documentation des véhicules souhaitée)

L'offre devra préciser le modèle, la marque, le loyer mensuel hors taxes et TTC.

Caractéristiques techniques

- puissance administrative : 130 cv minimum, carburant : diesel, 5 portes, 7 places, table de travail, sièges centraux pivotants,
- le véhicule sera doté d'une boîte de vitesse automatique ou manuelle,
- couleur : anthracite de préférence,
- taux d'émission CO² : inférieur à 160 g/km

Options minimum : Climatisation, kit mains libres Bluetooth, GPS intégré, Régulateur/limiteur de vitesse.

Nombre de kilomètres envisagés :

- véhicule avec boîte de vitesse automatique : 60.000 km

Fourniture de la carte grise comprise pendant la durée de location des véhicules. Plein des véhicules souhaité.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le Titulaire exécute ses prestations conformément aux dispositions du présent contrat et du document qui y est annexé qui constituent son offre.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS), approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009

ARTICLE 4 : FORME DU MARCHÉ

Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-350 du 25 mars 2016.

Le marché est à prix global et forfaitaire.

ARTICLE 5 : PRIX

Les prestations définies à l'AE/CCP sont un marché unique.

L'ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Loyer mensuel sans assurance : (solution de base)

Descriptif des prestations :

Loyer	Euros
Entretien	Euros
Dépannage, assistance	Euros
Roue de secours (préciser le nombre :)	Euros
Carte carburant	Euros
Total H.T.	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant TTC	Euros

Soit en lettres (TTC) :

Prestation supplémentaire éventuelle :

Montant hors taxe : Euros

TVA (taux de%) : Euros

Montant TTC : Euros

Soit en lettres :
.....

Les loyers sont mensuels.

Le prix est ferme et définitif pendant toute la durée du contrat.

Les frais de gestion du parc devront être indiqués dans le présent marché.

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	IBAN

Joindre un relevé d'identité bancaire, ou BIC (bank identification code) ou IBAN.

ARTICLE 7 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du marché est le prélèvement au format SEPA sur le compte de dépôt de fonds au Trésor Public après signature d'une convention de prélèvement et d'un mandat de prélèvement par l'agent comptable.

La monnaie du marché est l'EURO.

Le titulaire devra adresser l'ensemble des factures par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Hôtelier du Parc de la Francophonie
Avenue des Minimes B.P 3020
17030 LA ROCHELLE Cedex 1

Les conditions de mise en œuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées dans le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

A ce titre, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

ARTICLE 8 : DATE DE DÉPART ET DURÉE DU MARCHÉ

8.1 – Date de départ

La date de départ d'exécution du marché est constatée à la livraison du véhicule.

8.1 – Durée du marché

La durée d'exécution du marché public est de 36 mois.

ARTICLE 9 : TYPE DE PRESTATION

- Fourniture d'un véhicule neuf,
- Prise en charge de l'entretien et des réparations pendant toute la durée du contrat dans le réseau agréé de la marque du véhicule.
- Frais d'établissement de la carte grise, prise en charge de toutes taxes et droits concernant le véhicule.
- Coût supplémentaire des options
- Gestion informatique du parc
- Prêt systématique pour une durée illimitée et sans délai d'attente d'un véhicule relais proche du véhicule original dans le cas de panne, accident ou révision du véhicule.

(devis joint à la proposition)

ARTICLE 10 : LIVRAISON DU VÉHICULE

10.1 – Livraison du véhicule

Le véhicule sera livré neuf au Lycée Hôtelier de La Rochelle ou en tout autre lieu découlant d'un accord entre les parties. Le plein de carburant serait un plus.

10.2 – Garantie constructeur

Le véhicule loué est garanti pièces et main d'œuvre, contre tout défaut ou vice de fabrication pendant la durée de garantie constructeur à compter de la date de livraison et au moins pendant un an.

ARTICLE 11 : RESTITUTION DU VÉHICULE

11.1 – Restitution en fin de location

En fin de location, le représentant du Lycée Hôtelier de La Rochelle restituera le véhicule au siège du professionnel titulaire du marché. Le véhicule sera muni de tous ses documents de bord.

Le véhicule devra se trouver dans un état standard comme définit par le Syndicat national des loueurs de voiture de longue durée.

L'examen du véhicule sera concrétisé par un procès-verbal de restitution entre le représentant du Lycée Hôtelier de La Rochelle et le professionnel désigné par le titulaire.

En cas de désaccord sur le procès-verbal de restitution, le litige sera tranché par un expert professionnel désigné d'un commun accord entre le Lycée Hôtelier de La Rochelle et le titulaire.

Le procès-verbal de restitution servira de base pour l'évaluation des frais de remise en état standard du véhicule. Ces frais de remise en état incomberont au Lycée Hôtelier de La Rochelle à l'exception des défauts mécaniques.

11.2 – Restitution anticipée

La proposition devra détailler les modalités de résiliation de la location en cours de contrat.

ARTICLE 12 : LITIGES

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Lycée Hôtelier de La Rochelle.

ARTICLE 13: ENGAGEMENT SUR LA PRESTATION

Je soussigné.....

Agissant en qualité de :

Pour mon propre compte

Pour le compte de la Société

Ayant son siège social à (adresse) :.....

Code Postal..... Ville :

Objet de l'entreprise :

Numéro de SIRET.....Code APE.....

Numéro d'inscription au RCS (ou n° de travailleur indépendant) :

Ville :N° :

JE M'ENGAGE sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées.

JE CERTIFIE sur l'honneur que :

- *Ni moi-même ni la société que je représente, ne tombons sous le coup des interdictions prévues à l'article 44 du Code des marchés publics (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, ou procédure équivalente régie par un droit étranger) ;*
- *J'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et des cotisations sociales prévues à l'article 43 du Code des marchés publics,*
- *Je n'ai pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics,*
- *Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du travail, (ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers),*
- *Je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9 L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail.*
- *Certifie (certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des article L. 1221-10, L. 3243-2, et R. 3243-1 du code du travail*

à.....Le.....

Le titulaire (représentant habilité pour signer le marché) :

Signature + cachet

Cadre réservé au Lycée Hôtelier de La Rochelle

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes : (cocher le case correspondante.)

- Annexe n° 1 : projet de marché précisant le type de véhicule fourni, les tarifs mensuels de location et d'entretien par véhicule ainsi que les conditions de fin de contrat, et incluant le coût supplémentaire des options
- Annexe n° 2 : fiches techniques du constructeur,
- Annexe n° 3 : garanties accordées pièces et main d'œuvre
- Autres annexes (le cas échéant) : acte spécial de sous-traitance.

A :, le

Signature,

Proviseur du Lycée Hôtelier de La Rochelle

C. JEANNES,

Notification du marché

Notification par lettre recommandée avec accusé de réception :
Date de l'avis de réception postal signé par le titulaire :

Notification contre récépissé :
« Reçu à titre de notification d'une copie certifiée conforme du présent marché »

A..... le

Signature du titulaire